

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER UN PROFESSIONNEL.

MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Siège social : 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

R.C.S. Luxembourg : B 29 192

(la « **Société** »)

AVIS A L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES

Luxembourg, 2 novembre 2020

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire de l'un ou de plusieurs des compartiments de la Société (les « **Compartiments** »).

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé de procéder à certaines modifications du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), telles que décrites ci-dessous.

I. Changement de distributeur global

Actuellement, **MSIM Fund Management (Ireland) Limited**, la société de gestion de la Société (« **ManCo** »), a nommé **Morgan Stanley Investment Management (Ireland) Limited** (« **MSIM Ireland** ») en qualité de distributeur global de la Société. Le Conseil a maintenant décidé de conserver les fonctions de commercialisation et de distribution au niveau de la société de gestion de la Société. Par conséquent, ManCo remplacera MSIM Ireland en qualité de distributeur global de la Société, avec le pouvoir de nommer des distributeurs.

Les changements susmentionnés n'auront pas d'incidence sur la performance des services ou les frais facturables au titre de ceux-ci, ni sur la gestion ou la composition du portefeuille sous-jacent.

Les changements susmentionnés entreront en vigueur le 31 décembre 2020 et seront reflétés dans la version du Prospectus datée d'octobre 2020.

II. Clarifications et modifications non substantielles applicables à tous les Compartiments

- **Clarification de la politique d'investissement de tous les Compartiments en ce qui concerne les indices de référence**

La section 1.2 « Objectifs et politiques d'investissement » du Prospectus a été modifiée afin de préciser (i) que les Compartiments sont gérés activement et ne sont pas limités par un indice de référence et (ii) le cas échéant, qu'un indice de référence est utilisé pour comparer les performances et/ou pour clarifier les paramètres d'investissement, tels que la capitalisation boursière et la sélection des pays, dans le cadre des politiques d'investissement des Compartiments.

Cette précision a été ajoutée à la suite de la mise à jour le 29 mars 2019 par l'Autorité européenne des marchés financiers de son document « Questions et réponses » concernant l'application de la directive OPCVM (ESMA34-43-392) et plus particulièrement de la « Section II - Document d'information clé pour l'investisseur (« **DICI** ») pour les OPCVM ».

L'univers d'investissement dans lequel les Compartiments investissent déjà n'est pas modifié, pas plus que la manière dont les Compartiments sont gérés. Cette clarification n'aura pas pour conséquence que les Compartiments investiront dans des actifs différents de ceux dans lesquels ils investissent actuellement.

- **Clarification concernant le mécanisme de coefficient d'ajustement**

Les sections 2.2 « Emission des Actions, souscription et paiement », 2.3 « Rachat d'Actions », et 2.7 « Calculs des Valeurs Liquidatives » du Prospectus ont été modifiées à la suite de la publication Questions/réponses de la CSSF relatives au mécanisme de « Swing Pricing » publiée le 1^{er} juillet 2019 (et mise à jour le 30 mars 2020 et le 7 avril 2020).

Bien qu'il soit actuellement indiqué dans le Prospectus que le coefficient d'ajustement ne devrait normalement pas dépasser 2 % de la Valeur Liquidative par Action d'un Compartiment concerné un jour de négociation donné dans des conditions de marché normales, la Société souhaite préciser que le Conseil peut décider d'augmenter temporairement cette limite dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, en période de tension sur les marchés ou de marchés extrêmement perturbés entraînant une augmentation des coûts de négociation au-delà du plafond de 2 %) afin de protéger les intérêts des actionnaires.

Des informations actualisées sur le coefficient d'ajustement majoré effectivement appliqué à un Compartiment concerné seront disponibles sur le site internet de la Société (www.morganstanleyinvestmentfunds.com) et sur www.msim.com et pourront également être mises gratuitement à la disposition des Actionnaires sur demande. Les Actionnaires seront également informés sur ces sites internet lorsque les conditions du marché ne nécessiteront plus que la limite d'ajustement dépasse le niveau indiqué dans le Prospectus.

Les clarifications et modifications non substantielles énumérées au paragraphe III ci-dessus sont reflétées dans la version du Prospectus datée d'octobre 2020.

III. Clarifications et modifications non substantielles applicables à certains Compartiments

- **Modification de la méthodologie de calcul de l'exposition globale du Global Brands Equity Income Fund**

Le Conseil a décidé de modifier comme suit la méthodologie de calcul de l'exposition globale du Global Brands Equity Income Fund :

Nom du Compartiment	Méthodologie actuelle de calcul de l'exposition globale	Méthodologie de calcul de l'exposition globale envisagée
Global Brands Equity Income Fund	VaR absolue avec effet de levier brut attendu de 200 %	VaR relative avec effet de levier brut attendu de 200 % et utilisant l'indice MSCI World Index comme portefeuille de référence

En ce qui concerne le Global Brands Equity Income Fund, il était attendu que les produits dérivés contribuent davantage au profil de risque global du Compartiment. Compte tenu de la contribution plus faible qu'attendue des produits dérivés au profil de risque du Compartiment, la proposition consiste à passer d'une approche VaR absolue à une approche VaR relative. En conséquence, le changement de méthodologie de calcul de l'exposition globale semble plus approprié à la stratégie du Compartiment.

Les clarifications et les modifications non substantielles visées au paragraphe III sont reflétées dans la version du Prospectus datée d'octobre 2020.

* *
*

Une copie du nouveau Prospectus peut être obtenue, sur simple demande adressée au siège de la Société ou à l'agent en charge du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium SA, 37 Zenith Building Boulevard du Roi Albert II, 20ème étage, 1030 Bruxelles).

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent avis correspondent aux termes définis dans le Prospectus actuellement en vigueur, sous réserve que le contexte n'impose une autre interprétation.

Le Conseil assume la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent avis. Le Prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) peuvent être obtenus, gratuitement, par les investisseurs en s'adressant au siège de la Société ou aux bureaux de ses représentants à l'étranger ou à l'agent en charge du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium SA, 37 Zenith Building Boulevard du Roi Albert II, 20ème étage, 1030 Bruxelles).

Pour toute question relative au présent avis, nous vous invitons à contacter la Société à son siège social situé au Luxembourg, le Conseiller en Investissement ou le représentant de la Société dans votre pays ou à l'agent en charge du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium SA, 37 Zenith Building Boulevard du Roi Albert II, 20ème étage, 1030 Bruxelles). Nous vous recommandons de vous informer et, en tant que de besoin, de prendre conseil sur les conséquences fiscales des éléments contenus dans le présent avis dans votre pays de citoyenneté, de résidence ou de domiciliation.

Un exemplaire (i) du prospectus de la Société (en anglais), (ii) des documents clés d'information des investisseurs (KIID) (en français et néerlandais), (iii) des statuts (en anglais), (iv) du dernier rapport périodique (en anglais), et (v) des comptes annuels certifiés ensemble avec le rapport du commissaire aux comptes et le rapport du Conseil d'administration (en anglais) peut être obtenu, sans frais, auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium SA, 37 Zenith Building Boulevard du Roi Albert II, 20ème étage, 1030 Brussels). Ces documents sont également mis à disposition sur le site : <http://www.morganstanley.com/im/extranets/SICAV/main.html>

Pour toute question ou précision relative au présent avis, veuillez consulter la Société à son siège social au Luxembourg, le Conseiller en Investissement de la Société, ou l'agent en charge du service financier en Belgique. Nous recommandons aux Actionnaires de s'informer et, si nécessaire, de solliciter l'avis d'un conseil sur les conséquences fiscales des éléments détaillés ci-dessus dans le pays dont ils sont ressortissant, résident ou dans lequel ils sont domiciliés.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil